Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212200455-20260119-DCM2026_02COHI-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Cohiniac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le **lundi 19 janvier 2026** à 20h00, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HEDER, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour, transmis le 14 janvier 2026.

Etaient présents : M. Jean-Paul HEDER, Mme Valérie MAHE, Mme Marie-Christine LABICHE-MICHEL, M. Jean-Paul ALLAIN, Mme Isabelle LISCORNET, Mme Nathalie LECOQ
M. Loïc LE BEUAN

Absent excusé : M. Jean-Jacques ALLAIN, pouvoir à M. Jean Paul ALLAIN

Absent : M. Benoit REGEARD

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LECOQ

Nombre de membres en exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7

DCM2026 02 DEMANDE DE L'AGENT TECHNIQUE DE PASSER A 35 HEURES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

En début d'année, l'agent technique communal a demandé à bénéficier d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures. En effet son contrat de 30 heures de travail par semaine ne lui permet plus d'accomplir les nombreuses tâches qui lui sont demandées.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'accéder à sa demande à partir du 1er février 2026.

TABLEAU PREVISIONNEL DES EFFECTIFS AU 1er FÉVRIER 2026

Effectif	Emploi permanent	D.H.S
1	Adjoint technique principal de 1ère classe	35h

Fait et délibéré à Cohiniac,
les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul HÉDER

MAIRIE DE COHINIAC (Côtes-d'Armor)